



**CORPORATION DE LA
CITÉ DE CLARENCE-ROCKLAND
PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ PLÉNIER**

le 22 février 2017

Salle du Conseil

415 rue Lemay Street, Clarence Creek, Ont.

PRÉSENT: Guy Desjardins, Maire
Jean-Marc Lalonde, conseiller du Quartier 1
Mario Zanth, conseiller du Quartier 2
Carl Grimard, conseiller du Quartier 3
André J. Lalonde, conseiller du Quartier 5
Krysta Simard, conseillère du Quartier 6
Helen Collier, Directrice générale
Monique Ouellet, Greffière

ABSENT: Michel Levert, conseiller du Quartier 7
Diane Choinière, conseillère du Quartier 8

1. Ouverture de la réunion

M. le Maire Desjardins ouvre la réunion à 20h.

2. Adoption de l'ordre du jour

RECOMMANDATION COW2017-25

Proposée par Mario Zanth

Appuyée par Jean-Marc Lalonde

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

3. Déclarations d'intérêts pécuniaires

Le conseiller Carl Grimard déclare un intérêt pécuniaire à l'item 9.10 parce qu'il est propriétaire d'un édifice sur la rue Laurier.

4. Délégations / Présentations

4.1 Présentation par M. Michel Jubinville au sujet d'un projet de circuit patrimonial

M. Michel Jubinville, après avoir donné quelques faits historiques sur la région, explique comment la 'Société historique de Saint-Pascal-Baylon' est devenue impliquée dans le projet de circuit du Patrimoine qui a été initié par les membres du Comité consultatif du patrimoine de la Cité Clarence-Rockland. M. Jubinville a expliqué que le projet de circuit du Patrimoine a été établi sous la 'Société historique de Saint-Pascal-Baylon' afin de développer le projet.

M. Jubinville présente les buts et les objectifs du projet ainsi que le plan de gestion pour le projet de circuit du Patrimoine.

M. Jubinville conclut en remerciant la Cité de Clarence-Rockland pour le soutien accordé à ce projet.

Le conseiller Jean-Marc Lalonde ajoute que le Comité a besoin de la permission du Conseil pour ajouter le logo de la Cité de Clarence-Rockland sur toutes les publications relatives au projet de circuit du Patrimoine. Le Maire Desjardins demande à la greffière de préparer une résolution pour présenter à la prochaine réunion régulière au Conseil.

5. Pétitions / Correspondance

5.1 Pétition soumise par M. Joe Gonsalves au sujet de la condition du chemin Labelle

M. Joe Gonsalves et M. Gratton présentent une pétition.

Suite aux questions, M. Dave Darch explique que le chemin Labelle est définitivement en mauvaise condition. Il explique que le problème est que le chemin Labelle est assez long et coûteux à réparer, et n'a donc pas recommandé dans l'enveloppe budgétaire limitée présentée au Conseil. M. Darch ajoute que certains travaux pourraient être faits depuis le budget opérationnel, soit la portion de la route en gravier, si le Conseil est d'accord.

Le maire Desjardins demande qu'un plan de travail de la rue Labelle soit préparé et soumis au Conseil pour évaluation.

5.2 Pétition soumise par M. Joe Gonsalves au sujet du gas naturel

La pétition est reçue et déposée en filière.

6. Avis de motion

Le maire Desjardins donne avis qu'il apportera une résolution pour prolonger le congé de la conseillère Choinière jusqu'au 31 août, 2017 pour la considération du Conseil à la prochaine réunion régulière.

7. Période de Questions/Commentaires

M. Stéphane Lalonde exprime ses inquiétudes relativement au rapport au sujet de la collecte des déchets à l'item 9.10, et indique qu'il préfère l'option 2.

8. Rapport des Comtés unis de Prescott et Russell

Le maire Desjardins explique que le problème au niveau de la disponibilité des ambulances persiste mais que les Comtés continuent à mettre de la pression envers le gouvernement provincial afin que celui-ci trouve une solution.

9. Rapports des Comités/Services

9.1 Achat d'un véhicule d'urgence pour le Chef Pompier

Suite aux questions, M. Brian Wilson explique que le Chef adjoint a besoin d'un véhicule pour répondre aux appels.

RECOMMANDATION COW2017-26

Proposée par Mario Zanth

Appuyée par Carl Grimard

QUE le Comité plénier recommande que le Conseil approuve l'achat d'un nouveau véhicule de style SUV, qui sera équipé de façon à être utilisé comme véhicule d'urgence par le Chef Pompier pour un montant total ne dépassant pas 25 000 \$ provenant de la réserve de stabilisation de taxes.

ADOPTÉE, tel que modifiée

9.2 Achat de boyaux d'arrosage à feu pour rencontrer les besoins d'opération

Suite aux questions, M. Brian Wilson explique la méthode qui est utilisée pour sécher et inspecter les boyaux.

Suite aux questions, M. Brian Wilson explique qu'il essaie de répondre aux besoins du département dans le cadre du processus budgétaire, toutefois, cette carence identifiée doit être réglée immédiatement.

Suite aux questions, M. Robert Kehoe donne une mise à jour sur le fonds de réserve de stabilisation des taxes.

RECOMMANDATION COW2017-27

Proposée par Krysta Simard

Appuyée par Carl Grimard

QUE le Comité plénier recommande que le Conseil approuve l'achat d'une quantité suffisante de boyaux d'arrosage pour les feux avec les supports appropriés afin de répondre aux besoins des opérations, pour un montant maximal de 40 000 \$, et que les fonds proviennent de la réserve de stabilisation de taxes.

ADOPTÉE

9.3 Bell Canada – Appels interurbains dans Clarence-Rockland

RECOMMANDATION COW2017-28

Proposée par Jean-Marc Lalonde

Appuyée par Mario Zanth

QUE le Comité plénier recommande que le Conseil ne poursuive pas l'intérêt de l'élimination des longues distances de Bell Canada dans la Cité de Clarence-Rockland étant donné que les coûts seraient exorbitants.

DIFFÉRÉE

9.4 Renouvellement de la police d'assurance

RECOMMANDATION COW2017-29

Proposée par Jean-Marc Lalonde

Appuyée par Carl Grimard

QUE le Comité plénier recommande au Conseil d'accepter la proposition de renouvellement de 'Frank Cowan Company' pour un montant de 276 094 \$ pour la police d'assurance annuelle commençant le 31 décembre 2016; et

QUE le Comité plénier recommande également que le Conseil délègue au directeur des Finances, le pouvoir de négocier au nom de la Cité, le renouvellement de 2018, à condition que l'augmentation de la prime ne dépasse pas 5%.

ADOPTÉE

9.5 Prolongement de l'égout pluvial Rodrigue

Suite aux questions, Mme Helen Collier explique que la Cité a discuté à plusieurs reprises avec Bytown, toutefois, la Cité ne peut pas les tenir responsables d'une partie des coûts. Mme Collier explique en outre que l'avis juridique obtenue, stipule que la Cité ne dispose d'aucun recours légal.

RECOMMANDATION COW2017-30

Proposée par Krysta Simard

Appuyée par Jean-Marc Lalonde

QUE le Comité plénier recommande que le Conseil adopte un règlement pour autoriser l'exécution d'un contrat à Excavation STP et Construction Inc. pour le projet de l'égout pluviale Rodrigue, et

QU'IL soit aussi recommandé que le Conseil approuve une entente de partage des coûts tel que détaillé dans le Rapport No. INF2017-014; et

QU'IL soit finalement recommandé que la portion de la Cité pour ce projet soit augmenté de 45 000 \$ et financés par l'allocation de taxes sur l'essence.

ADOPTÉE

9.6 Construction de l'extension du service latéral - 1887, rue Laurier

Suite aux questions, M. Dave Darch confirme que M. Beaulne est d'accord avec la recommandation.

Suite aux questions, M. Dave Darch explique qu'il y avait une entente en vigueur avec M. Beaulne et que l'objectif de la recommandation était d'honorer cette entente.

RECOMMANDATION COW2017-31

Proposée par Carl Grimard

Appuyée par Mario Zanth

QUE le Comité plénier recommande que le Conseil approuve la construction de l'extension du service latéral par la Cité au 1887 rue Laurier et que les travaux soient financés à parts égales à partir du fonds de réserves des égouts sanitaire et aqueduc; et

QUE le Comité plénier recommande également que le Conseil approuve l'exécution d'une entente de récupération des coûts avec l'Entreprises Rann Inc. et Roger Beaulne pour les travaux associés à l'installation du service sanitaire ainsi que le service d'eau latéral pour l'aménagement du 1887, rue Laurier; et

QUE l'entente en question adresse également le paiement des frais de redevances d'exploitation et autres permis.

ADOPTÉE

9.7 Réductions de taxes conformément à l'article 357 & 358 de la Loi sur les municipalités

RECOMMANDATION COW2017-32

Proposée par Jean-Marc Lalonde

Appuyée par Krysta Simard

QUE le Comité plénier recommande que le Conseil approuve les réductions de taxes, conformément aux articles 357 et 358 de la Loi sur les municipalités d'un montant de 11 846,68 \$, tel qu'indiqué à l'annexe 'A' du rapport no. FIN2017-04.

ADOPTÉE

9.8 Projet de reconfiguration du site d'enfouissement

Suite aux questions, M. Dave Darch explique comment les soumissions reçues étaient beaucoup plus élevées que le montant prévu au budget.

Suite aux commentaires, Mme Helen Collier explique que l'intention est de rembourser cette dépense à partir des frais usagers.

Suite aux questions, M. Denis Longpré confirme qu'il y a eu des retards dans la mise en œuvre de ce projet et qu'il devrait être opérationnel avant la fin de l'année si le Conseil approuve la recommandation.

RECOMMANDATION COW2017-33

Proposée par Krysta Simard

Appuyée par Carl Grimard

QUE le comité plénier recommande au Conseil d'endosser la modification du design du chemin tel que recommandé au Rapport No. INF2017-017; et

QUE le Comité plénier recommande aussi que le conseil approuve des fonds additionnels au montant de 148 000 \$, financés par le Fonds de réserve de la gestion de déchets.

ADOPTÉE

9.9 Retrait du symbole d'aménagement différé – LODA Development Ltd.

RECOMMANDATION COW2017-34

Proposée par Mario Zanth

Appuyée par Carl Grimard

QUE le Comité plénier recommande que le Conseil Municipal approuve un règlement modifiant le Règlement de zonage 2016-10 afin d'enlever le symbole d'aménagement différé (h) et changer le zonage de la propriété décrite comme étant une partie des lots 29 et 30, concession 1 (O.S), de « Zone résidentielle urbaine de densité 1 – exception 25 – aménagement différé (R1-25-h) » à « Zone résidentielle urbaine de densité 1 – exception 25 (R1-25) et de « Zone de parcs et d'espaces vert – aménagement différé (OS-h) » à « Zone de parcs et d'espaces vert (OS) ».

ADOPTÉE

9.10 Collecte des déchets des secteurs industriel, commercial et institutionnel

Suite à une déclaration d'intérêt pécuniaire, le conseiller Carl Grimard se retire de la salle du conseil.

M. Dave Darch explique les différentes options avec l'aide d'une présentation PowerPoint.

RECOMMANDATION COW2017-35

Proposée par Krysta Simard

Appuyée par Mario Zanth

QUE le comité plénier recommande que le Conseil approuve l'option 1, Statut Quo - modifiée, tel que décrit au rapport no. INF2017-012, soit un taux 194 \$ pour le résidentiel et 702 \$ pour le commercial; et

QUE le personnel soit mandaté à entamer des négociations avec Tomlinson Environmental Services afin de discuter de la faisabilité et des implications financières de la mise en œuvre des autres options identifiées au rapport no. INF2017-012; et

QU'aucune autre propriété commerciale ne soit ajoutée à la collecte des ordures actuelle; et

QUE le personnel soit mandaté à préparer un rapport pour la considération du Comité plénier en préparation de l'exercice budgétaire 2018.

ADOPTÉE, tel que modifiée

9.11 Collecte de feuilles et débris de jardin

Suite aux questions, Mme Helen Collier explique que le contrat était fondé sur une estimation du tonnage et que ce montant n'a pas été atteint. M. Dave Darch explique que le volume estimatif de tonnage inclus dans l'appel d'offres était fondé sur les données de Waste Diversion Ontario.

Suite aux questions, Mme Helen Collier confirme que le coût d'exploitation de la station de transfert était de 75 000 \$, ce qui correspond au coût de maintien du contrat avec Tomlinson.

Le maire Desjardins demande au personnel de s'informer s'il y a un coût pour mettre fin au contrat existant pour la collecte des déchets de feuilles et de jardinage.

RECOMMANDATION COW2017-36

Proposée par Mario Zanth

Appuyée par Krysta Simard

QUE le Comité plénier recommande que le Conseil modifie le contrat avec Tomlinson Environmental Services (TES) tel que recommandé au rapport no. INF2017-018; et

QUE le Comité plénier recommande aussi que le Conseil approuve que Tomlinson Environmental Services soit indemnisé par un montant de 50 315 \$ + taxes pour la collecte de feuilles et des débris de jardin pour l'année 2016; et

QUE le Comité plénier recommande finalement que le Conseil approuve la station de transfert demeure ouverte une journée par semaine.

ADOPTÉE, tel que modifiée

10. Autres items

10.2 Rapports mensuels

Le conseiller Mario Zanth demande qui est responsable de nettoyer les bornes fontaines et soulève le fait qu'une borne-fontaine n'a pas été déblayée à l'intersection de Caron et Laurier.

Le conseiller Mario Zanth soulève le fait que certains bancs de neige empêchent les piétons de pousser le bouton pour changer la signalisation pour les piétons à certaines intersections.

La conseillère Krysta Simard soulève le fait que certains propriétaires d'entreprises ont reçu une amende pour ne pas avoir renouvelé leur permis d'affaires, cependant, ils n'ont jamais reçu la facture originale.

Le conseiller Carl Grimard félicite et remercie le personnel pour les activités de déneigement réussies.

Le conseiller Jean-Marc Lalonde soulève le fait que la Cité devrait peut-être conclure un contrat pour déneiger les bornes fontaines.

10.1 Rapport annuel de statistiques de 2016 de la Police Provinciale de l'Ontario

RECOMMANDATION COW2017-37

Proposée par Carl Grimard

Appuyée par Mario Zanth

QUE le rapport No. PRO2017-003 au sujet des statistiques annuelles de la PPO pour 2016, soit reçu à titre d'information.

ADOPTÉE

11. Ajournement

Le maire lève l'assemblée à 22h55.

Guy Desjardins, Maire

Monique Ouellet, Greffière

